Docusign Envelope ID: 0ADA807B-FE2E-8014-8087-1BDAE3972AAA

AB2
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20 000 euros
Siège social : 5ème Avenue - Boulevard du Vendée Globe - Allée Alain Guénant,
85180 LE CHATEAU D'OLONNE
512 224 502 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 1er AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le six août,

A dix heures,

La Société **BCF**, Société A Responsabilité Limitée au capital social de 1 175 400 euros, ayant son siège social sis 6 Chemin de la Colinerie - 85400 LUÇON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 892 452 335, *représentée par ses Cogérants, Madame Céline BROSSET et Monsieur Frédéric BROSSET.*

Associée Unique et Présidente de la Société **AB2**,

A pris les décisions suivantes relatives à :

- Nomination de deux Directeurs Généraux,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, nomme en qualité de Directeurs Généraux, à compter du 1er août 2026 et ce sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat de la Présidente :

Madame Céline, Françine, Claudie TRICHET, épouse BROSSET,
Née le 14 mai 1973 à LES SABLES D'OLONNE (85)
De nationalité Française,
Demeurant 1 impasse du Ruisseau 85100 LES SABLES D'OLONNE

Monsieur Frédéric, Etienne, Pascal BROSSET,
Né le 1er mars 1971 à CHOLET (49),
De nationalité Française,
Demeurant 1 impasse du Ruisseau 85100 LES SABLES D'OLONNE,

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Céline BROSSET et Monsieur Frédéric BROSSET disposeront des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Céline BROSSET et Monsieur Frédéric BROSSET auront comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Paraphe

Paraphe

Madame Céline BROSSET ainsi nommée accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Monsieur Frédéric BROSSET ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Acte sous signature électronique via le procédé DOCUSIGN, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code Civil.

La Société BCF
Associée Unique et Présidente
Représentée par ses Cogérants

Madame Céline BROSSET

Signé par :
E40E69BFE391444...

Monsieur Frédéric BROSSET

Signé par :
1889EDB6723C4A6...

Paraphe

Paraphe